

Ouvrir un espace Moodle

L'établissement public est composé de 18 scolarités.

Seules les UE du CCP, de l'Intechmer (EPN8), l'ESGT (EPN2) demandent à ouvrir systématiquement chaque année un nouvel espace Moodle correspondant aux inscriptions de leurs étudiants-élèves-auditeurs.

La scolarité de l'EPN, de l'institut ou de l'école, doit avoir programmé l'UE/US sur l'année universitaire en cours, qu'elle soit ouverte dans Sicol, et qu'il y ait des inscrits. Autre solution, les auditeurs sont inscrits via le CCP.

Accès des auditeurs

AUPeN n'inscrit pas les auditeurs à Moodle : Ce sont les 18 scolarités qui le font dans Sicol. et ensuite la procédure est automatisée.

Les auditeurs qui sont inscrits à une UE portant le même code que celle ouverte au CCP mais ouverte par une EPN n'ont pas accès à Moodle systématiquement. **Il faut en faire la demande chaque année au service AUPeN. Pour autant**, si vous rouvrez des espaces existant l'an passé, **merci de nous le préciser** car certaines tâches peuvent être automatisées.

Pour une demande d'accès à une salle Moodle du Cnam Paris, merci d'utiliser vos identifiants ENF pour vous connecter (id ENF) au > [Formulaire de demande de création d'un espace Moodle](#)

Les US des parcours bloqués de cursus des EPN n'ont pas d'accès systématique à Moodle. **Il faut en faire la demande chaque année au service AUPeN.**

fournir un tableau "code UE/US/UA", modalité (HTT, FOD, hybride, TO...) , semestre (1,2 ou 3 pour annuel)

fusion des espaces Moodle

Il est possible de fusionner les espaces Moodle portant la même "référence BDO" à condition qu'ils soient ouverts sur la même année universitaire. **Il faut en faire la demande au service AUPeN.**

Pour autant, les auditeurs sont dans des groupes distincts de Moodle, vous pourrez réserver une activité à un groupe qui sera invisible pour l'autre groupe.

Contact AUPeN écrivez à

PAR_pedagogice(arobase)lecnam.net

Durée d'accès

Les **accès des auditeurs** aux espaces sont ouverts à partir de leur inscription jusqu'à la fin de l'année universitaire plus jusqu'à la fin décembre de l'année n+1

Pour l'année 2018/2019, l'accès est possible jusqu'en décembre 2019.

Pour l'année 2019/2020, l'accès est possible jusqu'en décembre 2020.

Les **accès des enseignants** aux espaces de cours sont désactivés automatiquement à cette même date, mais peuvent être remis manuellement sur demande, tant que les espaces existent sur Moodle.

<http://direction-numerique.cnam.fr/ouvrir-un-espace-moodle/ouvrir-un-espace-moodle-1035266.kjsp?RH=1541522671;>